

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 14 NOVEMBRE 2017

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents (12) : Mme AKPINAR-ISTIQUAM, Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme MIELLE, Mme TENENBAUM, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme LECOMTE (représentée par Mme MIELLE), Mme OBRIOT (représentée par Mme VIAN).

Membres excusés (2) : Mme MARTIN-GENDRE, Mme TROUWBORST.

Date de convocation : 7 novembre 2017

Délibération n° : 55-2017

Objet : Appel à projet Gie IMPA - attribution d'une subvention relative au plan d'accompagnement, d'information et de formation des bénévoles « Mijotons le lien social »

Les caisses membres du Groupement d'Intérêt Economique IMPA (Carsat Bourgogne Franche-Comté, MSA de Bourgogne, MSA de Franche-Comté, RSI de Bourgogne, RSI de Franche-Comté) ont souhaité se coordonner pour rendre plus visible leur politique d'action sociale en faveur de leurs bénéficiaires et attribuer des aides financières à des porteurs de projets investis dans le champ de la prévention du vieillissement et de la lutte contre l'isolement social des personnes retraitées. En ce sens, le Gie IMPA, en 2017, a lancé un appel à projets « prévenir et lutter contre l'isolement social des personnes retraitées ».

Le CCAS de la Ville de Dijon s'est engagé en faveur de la lutte contre l'isolement des seniors dijonnais en s'appuyant notamment sur un réseau de bénévoles. Pour renforcer la cohésion et l'engagement de ce groupe, le CCAS de la Ville de Dijon a répondu à cet appel à projet pour créer un plan d'accompagnement, d'information et de formation intitulé "mijotons le lien social" et a sollicité la participation financière de 5 000 € auprès du Gie IMPA.

Par ce projet estimé à 10 700 €, le CCAS souhaite mettre en place différentes formules d'écoute, d'information et de formation à l'intention des bénévoles du CCAS et de partenaires.

Le 14 novembre 2017, le CCAS proposera une formation au Centre de Rencontres Internationales et de Séjour de Dijon comportant :

- une conférence animée par un philosophe sur le vieillissement, l'isolement et le vivre ensemble,
- une conférence intitulée "bien manger, bien vieillir, la perte d'appétence" animée par un nutritionniste,
- deux groupes d'échanges thématiques sur les difficultés et les satisfactions à être bénévole, les limites de l'intervention des bénévoles,
- un atelier sur l'accompagnement et des situations de fragilité de mouvement animé par un ergothérapeute,
- un atelier d'accompagnement au handicap visuel animé par l'association "Les yeux en promenade".

Ces actions visent à :

- transmettre des informations utiles, à apporter des conseils pour accompagner physiquement les personnes âgées dans leurs déplacements, en fonction de leur fragilité en toute sécurité, à connaître des gestes en formation de premier secours,
- soutenir les bénévoles dans la dimension relationnelle et individuelle,
- soutenir la cohésion de l'équipe bénévole du CCAS, à renforcer le maillage territorial sur les territoires en faveur de la lutte contre l'isolement des aînés,
- recenser des besoins de formation pour mieux exercer la mission de bénévole auprès de personnes fragiles.

En 2018, le CCAS envisage de poursuivre cette action notamment en renforçant l'apprentissage de la conduite d'un minibus de 9 places en toute sécurité.

Les caisses membres du Gie IMPA ont accordé une subvention de 5 000 € destinée à financer les dépenses afférentes à cette action sur l'année 2017. La convention établie entre le CCAS de Dijon et le Gie IMPA prévoit les conditions de versement de la subvention attribuée en deux temps. Le CCAS est tenu, en contrepartie, de remettre régulièrement des bilans intermédiaires de cette action au Gie IMPA.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- approuvent la convention avec le Gie IMPA ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale et à signer la convention définitive et tous les actes à intervenir pour son exécution ;
- décident d'inscrire le montant de cette subvention au budget 2017 du CCAS.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Coordination administrative : 1

Ressources Internes : 1

Receveur Municipal : 2



Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale,

Nathalie KELLE
PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le : 21 NOV, 2017



PUBLIÉ LE 15 NOV. 2017